



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

don de corps à la science

Question écrite n° 1468

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le fait que les personnes qui souhaitent faire don de leur corps à la science se voient demander une participation financière de 400 F. Il souhaiterait donc qu'elle lui indique si cette situation lui paraît déontologiquement normale et, sinon, quelles sont les mesures qu'elle compte prendre en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean Louis Masson](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1468

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 1997, page 2452

Question retirée le : 22 décembre 1997 (Fin de mandat)